



COMMISSION D'ARBITRAGE DES **TAXIS**

DIRECTIVES POUR LE STATIONNEMENT DES TAXIS A BOOM TML **2024**

Veillez noter que les directives suivantes seront appliquées pendant TML 2024 à la zone de stationnement des taxis à Boom.

Il y aura deux files d'attente avec une voie centrale qui restera ouverte.

Les véhicules en tête de file se verront proposer des courses en taxi à tour de rôle par nos stewards sur place.

Les chauffeurs sont tenus d'effectuer toutes les courses demandées par les clients, il n'y aura pas de sélection entre les petites et les grandes courses. Toutes les destinations sont acceptées par le chauffeur, que ce soit vers Anvers, Bruxelles, Gand, Zaventem, etc....

Les courses ne peuvent être refusées qu'en vertu de la réglementation régionale.

En Flandre – Arrêté de 2023, Art. 39. La personne qui souhaite utiliser un service de transport individuel rémunéré de personnes a le droit d'être prise en charge par un chauffeur en service dès que ce dernier est libre ou, dans le cas d'une course collective, s'il reste une place libre, à moins que le véhicule ne soit indisponible en raison d'une course commandée ou que la course dépasse la durée du service. Le chauffeur peut :

1° refuser de prendre en charge une personne souhaitant être conduite dans un lieu éloigné ou isolé, à moins que son identité ne puisse être établie, si nécessaire par une intervention policière ;

2° exiger un acompte pour les courses de plus de 50 km ou d'au moins 100 euros ;

3° refuser de prendre en charge des clients ou des personnes transportées qui perturbent l'ordre public, mettent en danger la sécurité, compromettent la moralité et ne respectent pas le véhicule.

Tous les véhicules doivent être équipés d'un terminal de paiement afin que le client puisse effectuer son paiement électronique comme le prévoit la législation.

Ceci afin d'éviter les abus et les discussions lors de la sortie du festival TML 2024.

Les chauffeurs qui ne respectent pas ces règles seront écartés de la zone de stationnement des taxis et ne seront plus les bienvenus.

Cordialement

Janssens August président

Commission d'arbitrage Taxi